

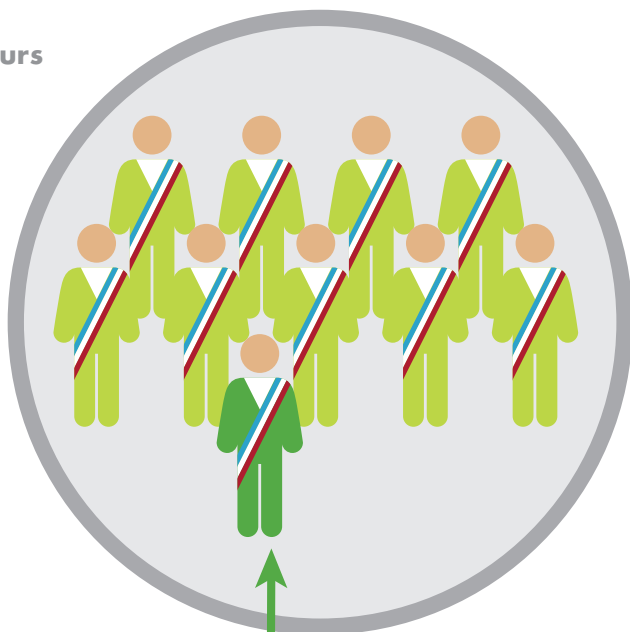
Conseil d'administration

Détermine les orientations stratégiques de la SPLA et veille à leur mise en œuvre

10 administrateurs

dont un président

- 9 représentants de la **CAMG**
- 1 représentant de tous les **actionnaires minoritaires**



16 collectivités actionnaires

CAMG + 15 communes

Capital **499 600 euros**

99,4% CAMG

0,6% Communes actionnaires

Siège social **Rentilly**

Siège administratif **Lagny**

Création **2012**

Mise en œuvre d'opérations d'aménagement sur le territoire des collectivités actionnaires



Directeur général

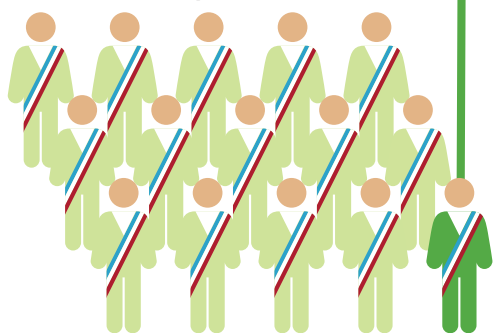
Gère la SPLA au quotidien et rend compte au conseil d'administration



- 3 responsables d'opérations
- 1 chargé d'administration et finance

Assemblée spéciale

Suit les opérations menées par la SPLA

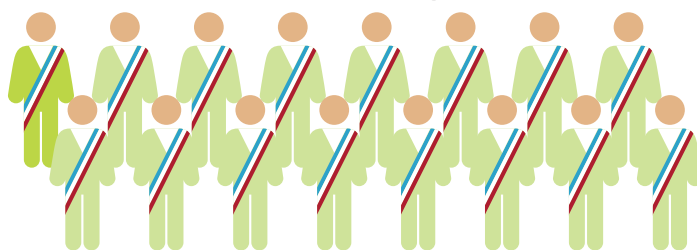


15 membres

- Un représentant de chacune des 15 communes actionnaires minoritaires
- Ils élisent en leur sein un représentant au conseil d'administration

Assemblée générale

Approuve la politique menée par le conseil d'administration et les comptes annuels



16 membres actionnaires

Les représentants de chacune des 15 communes ainsi que le représentant de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

